

Date de convocation  
et d'affichage:

11/03/2025

Nombre de délégués :

|               |    |
|---------------|----|
| En exercice : | 30 |
| Présents :    | 17 |
| Pouvoirs :    | 00 |
| Votants :     | 16 |

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le vingt-sept mars à 20 heures 30,  
Le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Courtomer, en séance ordinaire, sous la présidence de M. RILLET Rémy, Président.

Étaient présents : PERRIAT Jacques, BAUCHERON Thierry, SIMON Frédéric, SCHAEFER Claude, FOURNET Hervé, BRETON Jean, AUCLAIR Catherine, LIGER Eric, suppléant de DIAZ Ramon, BERTHELOT Sébastien, CAPPELAERE Marc, CASTEL Guillaume, DROUET Martial, EDON Michel, HESLOIN Patrice, ARNAULT Odile, LOISON Thierry

Absents excusés : DUTHEIL Stéphanie, DUFAY Pierre, RATTIER François, JAMES Eric, HOORELBECKE Laurence, MOUETTE Marie-Paule, GLORIA Fabrice, LEFEVRE Dominique, GIRARD Pascal

Absents : HESLOIN Vincent, GOBBILLE Laure, WERQUIN-QUESNEY Isabelle, LEVERRIER Christiane

Mme AUCLAIR Catherine a été élue secrétaire de séance.

**Décision 20250327-27**

**Objet : Demande de dérogation auprès de l'ARS pour dépassement en limite de qualité en eau potable.**

Monsieur le Président indique que depuis la mise en place de nouvelles recherches de molécules en juin 2023, le SMAEP de Gâprée est concerné à 2 niveaux :

1 – Sur le forage de Louvoy, il est constaté des dépassements de la limite de qualité (0.10ug/l) sur le chloridazone desphényl jusqu'à 0.17ug/l maxi (limite sanitaire 3ug/l).

2 – Sur l'UDI Trémont, au réservoir de « Vaudon », lorsque les achats d'eau avec Essay sont actifs, nous sommes directement impactés par un dépassement notable sur 3 molécules.

Monsieur le Président indique que le SMAEP d'Essay a déposé une demande de dérogation pour sa production.

Nous devons nous même procéder à une demande de dérogation auprès de l'ARS (pour une durée maximum de 3 ans, renouvelable 1 fois), tant pour « Louvoy » que pour « Vaudon ».

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Président à rédiger les demandes de dérogation pour le forage de « Louvoy » et l'UDI de Trémont, au réservoir de « Vaudon » auprès de l'ARS**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le président,

Rémy RILLET

**SMAEP GÂPRÉE-MOULINS**

4 Route du Terre  
61390 LE CHALANGE

Accusé de réception en préfecture  
061-200092187-20250327-20250327-27-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025